



# Livret d'accueil

# PKM

Palavas Kayak de Mer

Bienvenue au club. Vous trouverez dans ce document les informations essentielles sur notre fonctionnement.



# Présentation du club

## Historique

Le Palavas Kayak de Mer (PKM) a été créé en 1989 sous la forme d'une association de loi 1901 par Yvon Carlier, Michel Rozelet et Pierre Gilbert. Jusqu'en 1997, il s'agissait d'une petite structure constituée autour d'un groupe d'amis, ce qui a institué le caractère convivial de la structure, qui perdure encore aujourd'hui.

A partir de 1997, le club connaît un développement plus important et devient l'un des premiers clubs orientés vers la pratique de loisir. Ce développement est permis par l'embauche d'emplois jeunes et la construction d'un lot de kayaks de mer (Kmer) en fibre avec l'appui d'un constructeur local. Cette acquisition permet de rendre l'activité plus accessible via le prêt de matériel.

L'année 2000 voit le club changer de locaux, passant de simples containers en centre de Palavas à l'actuel hangar qui sera aménagé au fil du temps par les bénévoles (vestiaires, salle commune « club house », etc.). Ces nouveaux locaux permettent d'accueillir plus confortablement les licenciés et d'organiser toutes sortes d'événements conviviaux et de formation. A cette même période, le club diversifie également ses activités, notamment grâce à l'acquisition de pirogues polynésiennes de type Va'a à 6 places (V6). En 2002, un nouveau lot de Kayaks de mer en plastique est acquis, subventionné par le comité régional de la FFCK (Fédération Française Canoë-Kayak).

En 2005 le club comporte environ 90 licenciés. Arnaud Pitman est embauché et va mettre en place le fonctionnement actuel du club avec notamment :

- ▶ Application du système pagaie couleur,
- ▶ Développement des cours et des séjours,
- ▶ Formations professionnelles.



## Organigramme

### Membres du bureau

- ▶ Président : Philippe Dewevre
- ▶ Vice-Présidents : Marc Brun et Sylvain Agier
- ▶ Secrétaire générale : Cathy Causse Marolleau
- ▶ Trésorier Général : Olivier Vernegeol
- ▶ Trésorière adjointe : Marie Brunet

### Membres du Comité directeur :

Marie Brunet, Cathy Causse Marolleau, Nicole Godart-Cadillac, Claire Lerat, Maité Mazières, Eugénie Monti, Chantal Picart, Anouk Strohmann, Sylvain Agier, Michel Bacon, Frédéric Bernard, Marc Brun, Yvon Carluer, Philippe Dewevre, Marc Dubois, Bernard Fillon, Alexis Merle, Mickaël Perez, Djamel Rachedi, Alain Szulzinger, Didier Varon, Olivier Vernegeol, Fabien Wajcman

### Salariés :

- ▶ Directeur / Encadrant et référant Ocean Racing et Jeunes : Arnaud Pitman (DEJEPS)
- ▶ Moniteur régulier / Encadrant et référant Kayak de mer : Jean-Christian Eloy (BPJEPS)
- ▶ Gestion administrative (alternante Bachelor action sports marketing et management) : AnoukStrohman
- ▶ Chargé de développement (alternant Master du tourisme sportif et gestion des organisation sportives) : Paul Vautier
- ▶ Moniteurs occasionnels : Thomas Dechamps , Samlyne Bertrand, Julie Marchand, Nicolas Bourret, Mathieu Slaghenauffi.



# Kayak de mer

Le club propose des cours adaptés à chaque niveau :

- ▶ **Vers les pagaies blanche/jaunes** : mercredi et samedi de 10h à 12h. Si vous êtes débutant(e), ce sera votre créneau dans les premiers temps.
- ▶ **Vers pagaie verte** : une fois obtenue la pagaie jaune, RDV mercredi et samedi de 14h à 17h
- ▶ **Vers la pagaie bleue** : la pagaie verte validée, on se retrouve tous les premiers samedi du mois pour une journée de formation

Des séances supplémentaires pour travailler l'**esquimautage** sont proposées à la piscine de Palavas : **le jeudi en début de soirée**.

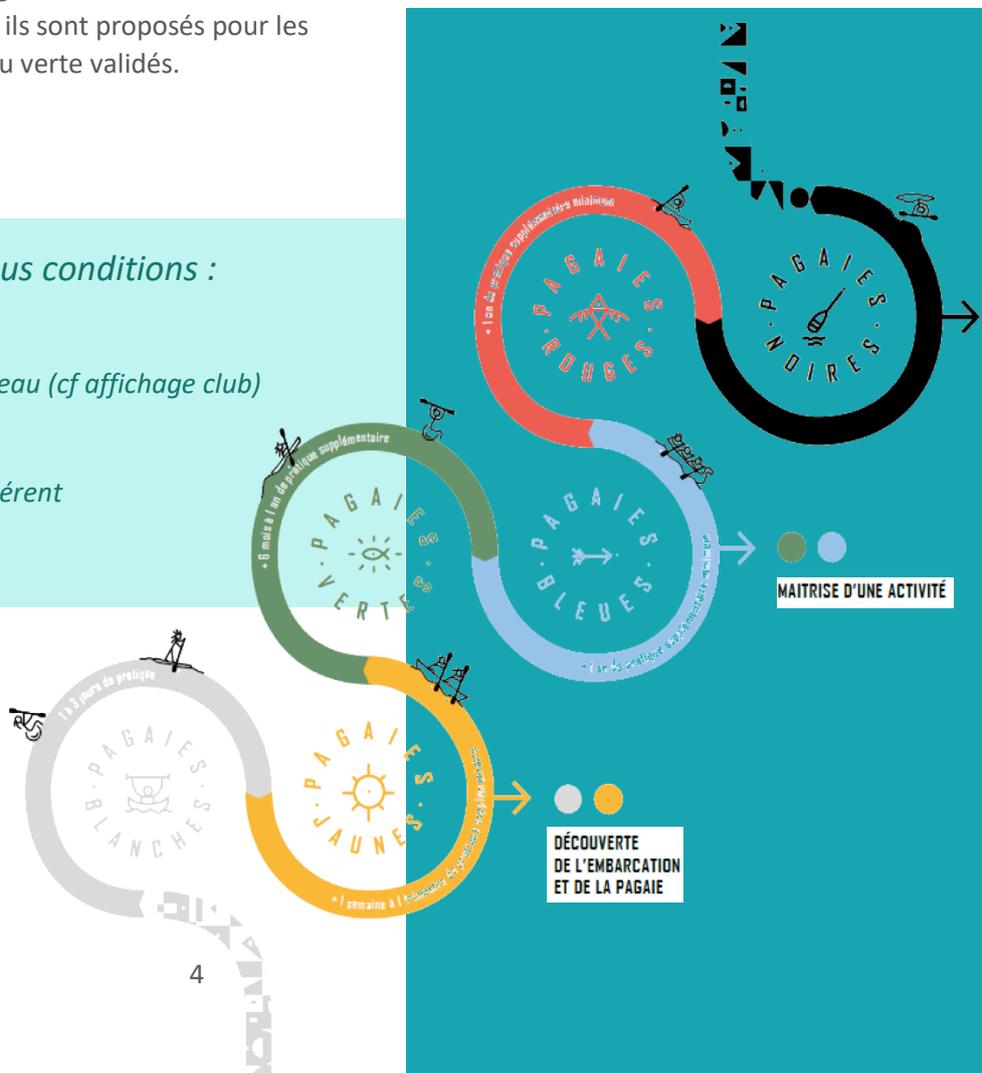
En fonction de votre niveau vous pourrez ensuite participer aux **randonnées** :

- ▶ A la journée : dès la pagaie blanche obtenue
- ▶ Week-ends et séjours : ils sont proposés pour les niveaux pagaie jaune ou verte validés.

## Navigation libre possible sous conditions :

- Pagaie blanche validée
- Conditions météo adaptées à votre niveau (cf affichage club)
- Envoi d'un sms sur le portable du club
- Inscription sur le cahier des sorties adhérent

## Les pagaies couleurs sont le système de progression de la FFCK



## Ocean racing

L'Ocean Racing regroupe la pratique du surfski et de la pirogue polynésienne dans une recherche de performance. L'un des grands principes est d'utiliser la houle et le vent (downwind) pour augmenter la vitesse. Comme pour le kayak de mer, il existe un système de pagaie couleur dédié à ces pratiques.

- ▶ **Vers la pagaie verte** : samedi de 9h30 à 11h30
- ▶ **Vers la pagaie bleue** : samedi de 13h30 à 16h30
- ▶ **Cours enfants** : mercredi matin 9h30 – 11h30
- ▶ **Cours ados** : mercredi après midi 13h30 – 16h30 et samedi matin 9h30 – 11h30



Le club se déplace régulièrement en compétitions, auxquelles vous pourrez participer à partir de la pagaie verte.

## Handi sport

Le club s'est engagé depuis sa création dans l'accueil des publics en situation d'handicap. Il dispose d'un matériel spécifique conséquent, ainsi qu'un encadrement formé spécialement. Dans la mesure du possible la pratique handisport est intégrée aux autres cours, kayak de mer et ocean racing.

## Sport adapté

L'état d'esprit du club avec la volonté des encadrants nous a permis de proposer du sport adapté aux adhérents concernés.



*Après l'effort...*

*Des soirées festives et autres événements conviviaux sont organisés tout au long de l'année (Brasucade, soirée de Noël etc.). A vos recettes et votre bonne humeur*



## Autres activités (à destination des non-licenciés)

Les salariés du club organisent et encadrent également d'autres activités, ouvertes aux non-licenciés.

### Balades découvertes :

Kayak de mer, stand up paddle et pirogue : Il s'agit de balades, notamment au coucher du soleil organisées toute l'année en fonction de la demande.

### Animations jeunes :

Encadrement de groupes scolaires et centres de loisirs

### Séminaires, Team-building :

Encadrement de groupes constitués (séminaires d'entreprise) sur demande.

Une fois par an le club organise un challenge inter-entreprises de pirogue polynésienne mobilisant un grand nombre de bénévoles.

### Sport adapté ou handi sport

Balade découverte ou cycle de découverte du kayak organisés en fonction des besoins des organismes d'accueil.



# Règles d'usage

## Accès au club pour les adhérent(e)s

A partir de la pagaie blanche, le code d'accès au club vous est communiqué et vous pourrez y accéder librement. Même si vous ne naviguez pas, il est **impératif de signaler votre présence** en envoyant votre nom par sms sur le portable du club : **07 69 16 10 00**.

La zone à l'arrière du club (côté pirogue /cale de mise à l'eau/ Yamaha moteur) est un espace partagé avec d'autres professionnels. L'accès n'y est autorisé qu'en présence d'un cadre<sup>1</sup> du club et le stationnement y est interdit.

Les adultes et les enfants ne doivent pas utiliser les vestiaires en même temps.



*Il n'y a pas de poubelles à l'intérieur du club. Chacun ramène ses déchets. Des containers se trouvent sur le parking.*

## Navigation hors cours

Une des spécificités du club est la possibilité de naviguer en autonomie avec le matériel du club. Cela est rendu possible par un fonctionnement basé sur la confiance. Il est donc indispensable de se conformer aux conditions d'accès et aux règles de sécurité afin que ce système puisse perdurer.

- ▶ La navigation hors cours est accessible à partir de la pagaie blanche validée
- ▶ Conditions météo adaptées à votre niveau (cf affichage club)
- ▶ Envoi d'un sms sur le portable du club
- ▶ Inscription sur le cahier des sorties adhérent
- ▶ Il est vivement conseillé de naviguer à 2 au minimum

### Naviguer avec un proche

Il est possible d'amener un(e) proche pour lui faire découvrir l'activité, sous certaines conditions :

- ▶ Avoir la pagaie jaune validée
- ▶ Demander l'autorisation, au moins 2 jours avant
- ▶ Prendre une licence journée en suivant les instructions affichées devant le bureau ou indiquées sur le site internet
- ▶ Vérifier la météo : elle doit être compatible avec votre niveau et celui de la personne qui vous accompagne
- ▶ Avoir son matériel de sécurité complet
- ▶ Régler 10 € par personne non adhérente

Si vous souhaitez amener plus d'une personne, demandez l'aide d'autres adhérent(e)s afin de respecter la règle : 1 personne amenée / 1 adhérent(e) pagaie jaune au moins.

---

<sup>1</sup> Les cadres du club sont le Président ainsi que les encadrants salariés.

## Utilisation du matériel

- ▶ Kayak de mer : seuls les bateaux du club, en plastique et stockés au milieu des racks extérieurs, peuvent être utilisés.
- ▶ Surfski et pirogues : une **demande préalable** à leur utilisation est nécessaire (possible via le 07 69 16 10 00)
- ▶ Si vous constatez un problème sur une embarcation, ne la remettez pas à sa place. Prévenez un cadre et rangez le bateau à droite des racks de stockage, à côté du stationnement vélos.



*Les autres bateaux, stockés à l'intérieur et sur le côté gauche du rack extérieur, sont des bateaux personnels dont l'usage est évidemment réservé à leur propriétaire.*

## Matériel de sécurité

Pour être en accord avec la réglementation et assurer votre propre sécurité, il est impératif de vous munir du matériel complet, adapté à la sortie envisagée. Le document ci-dessous résume le matériel et les numéros d'urgence à connaître.

# DIVISION 240 & 245

La navigation en mer, en kayak, canoë et stand up paddle est régie en partie par les textes de la DIVISION 240 et 245.

- La DIVISION 240 traite des règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance
- La DIVISION 245 traite des exigences techniques et de construction des navires non soumis au marquage CE.

**DIVISIONS 240, RÈGLES DE SÉCURITÉ APPLICABLES À LA NAVIGATION DE PLAISANCE EN MER SUR DES EMBARICATIONS DE LONGUEUR INFÉRIEURE OU ÉGALE À 24M. ARTICLE 2 À 5 DE LA DIVISION 240 MODERNISÉ PAR L'ARRÊTÉ DU 12 MAI 2019.**

**DEPUIS LE LITTORAL, LE NUMÉRO NATIONAL D'URGENCE C'EST LE 196**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

**EN MER, J'UTILISE LE CANAL 16 DE MA VHF**  
JE DEMANDE LE CROSS

300 mètres	< 2 milles d'un abri	2 à 6 milles d'un abri	
<p>Embarcations autorisées : Kayak et SUP gonflable &lt; 3.50 m</p>	<p>Embarcations autorisées : Kayak et SUP rigide &gt; 3.50 m</p>	<p>Equipements obligatoires côtier :</p>	
<p><b>équipement basique réglementaire</b></p> <p>vêtements voyants</p>		<p><b>+</b></p> <p>Immatriculation obligatoire</p> <p><b>RIPAM</b></p>	

